



Newsletter n° 15 Janvier 2020



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Centre

Sommaire :

- * Vœux
- * Editorial
- * Election 2020
- * Sécurité des Professionnels de Santé
- * Activité des Elus



**Le CROMK
Centre Val de Loire
vous présente ses meilleurs vœux pour 2020**

Dans ce numéro :

Vœux	1
Editorial	1-2
Election 2020	3
Sécurité des Professionnels de Santé	3-4
Activité des Elus	4

EDITORIAL

**Chères Consœurs, chers Confrères,
Puisqu'il est encore temps, je vous présente au nom du CRO et de ses
conseillers nos meilleurs vœux pour 2020, pour vous, vos familles et
vos patients.**

2020 sera une année électorale d'abord avec les élections municipales en mars prochain. Il n'est pas dans le rôle du CRO d'interférer dans ce type d'élections mais il me semble cependant utile de saluer l'implication de nos consœurs et de nos confrères qui s'engagent dans la gestion de leur commune. De plus en plus de collectivités locales et en particulier de communes souhaitent agir dans le domaine de la santé, il est donc important que les professionnels de santé répartis sur l'ensemble du territoire et au contact de toutes les populations, puissent apporter leurs compétences.

.../...

EDITORIAL (Suite)

Et ce sera aussi une année électorale pour l'Ordre. En mars prochain les conseils départementaux seront renouvelés par moitié. Rappelons que vous pouvez tous être candidats au renouvellement de votre conseil départemental (du moins si vous êtes inscrit depuis au moins trois ans à l'Ordre tous départements confondus). Certains conseillers sortants ne souhaitent plus se représenter d'autres sont atteints par la limite d'âge, toutes les candidatures seront donc les bienvenues.

Pour que l'ensemble des structures Ordinales restent efficacement au service de la profession et des patients, il est capital que les futures élections amènent un renouvellement suffisant.

Et pendant ce temps-là notre profession va poursuivre son évolution dans un système de santé en pleine mutation et dans une société elle-même en mouvement. L'évolution de notre profession sera particulièrement sensible dans notre région avec ses bons côtés et ses éléments plus négatifs.

L'universitarisation de la formation initiale va continuer à aller dans le bon sens sous l'impulsion de la Directrice de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie d'Orléans, Annabelle Couillandre.

La multiplication des structures de soins de ville (MSP, CPTS...) très importante dans notre région, suffira-t-elle à résoudre la carence démographique ? Et surtout permettra-t-elle d'assurer à elle seule le service dû à la population, dans le respect de l'indépendance des professions et de leur déontologie ?

Comment les problèmes accumulés dans les hôpitaux et les établissements de soins impacteront nos consœurs et confrères salariés ? Reconnaîtra-t-on la totalité de leur rôle dans une reconnaissance globale de la contribution des kinésithérapeutes au système de santé : soins – encadrement et formation – recherche ?

La possibilité pour les kinésithérapeutes d'agir dans le cadre de l'urgence sera-t-elle réellement mis en œuvre sans trop de complications administratives, les expériences dans le cadre de l'article 51 du PLFSS vont-elles pouvoir se développer (comme à Bourges et Blois) ?

La réforme des retraites va-t-elle permettre la juste rétribution des salariés et la survie économique des libéraux ? (la défense de « l'honneur et de l'indépendance de la profession », mission de l'Ordre, dans notre société marchande ne peut pas exclure la façon dont les professionnels sont honorés pour les libéraux et rétribués pour les salariés).

De la formation initiale à la retraite en passant surtout par toutes les modifications des pratiques et des modalités d'exercice, nous aurons tous à participer à l'évolution de notre profession et encore une fois je ne peux que vous engager à le faire avec notre Ordre dans le cadre de ses missions.

Bien confraternellement

Francis DUSSERRE
Président CROMK CENTRE VAL DE LOIRE

Modification des horaires

Ouverture des bureaux et accueil téléphonique les lundis et jeudis de 9h à 12h au 02.38.54.83.22

Elections Ordinales 2020

- **Conseils départementaux (CDO) scrutin le 31/03/2020**
- **Conseils régionaux (CRO) scrutin le 20/10/2020**
- **Conseil national (CNO) scrutin le 30/11/2020**

Posez votre candidature pour renouveler votre CDO.

Les conseils départementaux seront renouvelés en mars prochain, vous recevrez prochainement un appel à candidature. Vous pouvez tous être candidats dans le département où vous êtes inscrits si vous avez plus de trois ans d'exercice (tous départements confondus) et si vous n'avez pas été l'objet d'une sanction ordinale ; nous vous invitons à répondre autant que vous le pouvez à cet appel à candidature.

Cette année le vote sera fait électroniquement entre les 16 et 31 mars comme cela vous sera indiqué par ailleurs. Sachez déjà que tous les inscrits au tableau d'un CDO sont électeurs soit dans le collège des libéraux soit dans le collège des salariés. Là aussi faut-il vous inciter à voter pour qu'un maximum de votes montre votre implication à tous ?

Cette année, tous les départements ayant moins de 30 salariés hommes (c'est le cas pour tous les départements de notre région à l'exception du Loiret- au total plus de 50 départements en France) ne seront plus soumis à la règle des binômes femme/homme, les candidatures seront donc individuelles ce qui les rendront plus faciles. En 2014, l'application brutale pour ne pas dire idéologique de la loi sur la parité avait fini par éliminer certaines de nos consœurs salariées qui n'ayant pas trouvé de « binôme homme » n'avaient pas pu se présenter au renouvellement de leur CDO. (Ce fut le cas dans la région en particulier pour le CDO d'Indre et Loire.)

Soyez donc vigilants sur vos courriels et participez activement à la vie de notre Ordre.

Impliquez-vous, votez.

La sécurité des professionnels de santé

Le 16 janvier le CLIOR Centre Val de Loire (Comité de liaison regroupant les Ordres des professions de santé) s'est réunie à l'initiative de l'Ordre des Infirmiers sur le thème : **La sécurité de professionnels de santé.**

Comme pour d'autres professions pourtant au service de la population comme les pompiers et autres services de secours, les professionnels de santé sont parfois victimes d'incivilités, de menaces, de dégradations de leurs biens, d'agressions verbales ou physiques. Même si le taux de victimisation peut être considéré comme assez faible, tout doit être mis en œuvre pour que les professionnels de santé puissent travailler dans un climat de sérénité et en toute sécurité.

Depuis 2011 des protocoles ont été mis en place, dans les départements et les régions, tant pour les salariés dans les établissements que les libéraux dans leurs cabinets ou lorsqu'ils se rendent chez leurs patients. (Contrats locaux avec les préfetures, correspondants référents police ou gendarmerie, facilitation des dépôts de plainte et mains courantes (police), suivi des plaintes, observatoire de la sécurité...)

La sécurité des professionnels de santé (Suite)

Sans rentrer dans les détails, la première chose à retenir si vous êtes victime de quoi que ce soit dans l'exercice de votre profession, c'est d'en avertir votre CDOMK qui pourra vous informer et vous aider dans vos démarches et pourra aussi en regroupant les informations avoir une vision locale précise du niveau d'insécurité (réel ou ressenti) et pourra si nécessaire mieux informer les services de police et de gendarmerie. Les CDOMK peuvent aussi vous accompagner dans vos plaintes s'il s'avère que ce que vous avez subi porte atteinte à l'intérêt collectif de la profession, ou à celui des patients comme par exemple si vous pouviez être amené à ne plus pouvoir assurer en toute sécurité vos soins dans une zone donnée.

Même si la question reste encore heureusement marginale faisons tout pour qu'elle le reste, dans les établissements, les cabinets ou en ville. **Pensez à contacter votre CDOMK.**

La réunion du CLIOR a lancé la réalisation conjointe à tous les Ordres de la région d'un livret de sécurité, guide pratique pour les professionnels, ainsi qu'une campagne d'information (affichage dans les cabinets, communiqué de presse...)

Message du CROMK Bourgogne Franche Comté

« Nous avons été informés de plusieurs vols de matériel LPG dans plusieurs cabinets de la région Bourgogne Franche-Comté (en Côte d'Or et dans le Jura), en 3 minutes, par des individus masqués n'hésitant pas à fracturer les serrures des locaux et semblant bien renseignés puisque les MK sont référencés sur le site de LPG.

Si vous êtes possesseur de ce type d'appareil, nous vous conseillons de retirer les têtes du corps de l'appareil en les plaçant en lieux sûrs, et nous vous invitons à prendre toutes les précautions nécessaires afin de limiter ce risque.

Agenda des élus

- 11/10 : Audience solennelle de rentrée du tribunal administratif : F. DUSSERRE (nouvelle présidente de la CDPI Madame G. BOROT).
- 11/10 : Inauguration de l'école universitaire : F. DUSSERRE, N. HOOMANS, D. PERSILLARD, P. RIVIERE, C. THEURIN
- 21/11 : Colloque « Formation clinique » Bourges.
- 26/11 : Séance exceptionnelle CESER – Conseil Régional : F. DUSSERRE
- 26/11 : Colloque HAD Orléans : C. THEURIN colloque sous forme de forum et de stands d'associations et d'organisme en liaison avec l'HAD.
- 02/12 : ORS : D. PERSILLARD
- 09/01 : Réunion de Bureau
- 16/01 : CLIOR